

Consultation publique

# Perspectives budgétaires 2020

Objectif, thèmes/questions  
et déroulement



---

# Première dans l'histoire de Montréal

Le 28 mai 2018, les élus du conseil municipal ont adopté une motion visant la tenue de la première consultation prébudgétaire de la Ville de Montréal. Cet exercice, confié à la Commission sur les finances et l'administration, doit permettre aux citoyens et aux organismes de Montréal de s'exprimer sur plusieurs enjeux liés à la préparation du prochain budget de la Ville. Se déroulant de mars à mai 2019, la consultation sera suivie, en juin, du dépôt d'un rapport faisant état des recommandations des commissaires aux conseils municipal et d'agglomération. Le comité exécutif en fera ensuite l'analyse afin de déterminer les orientations que la Ville adoptera pour la confection du budget 2020.

*«Nous sommes la première Administration à mettre en place une consultation prébudgétaire. Il s'agit d'un geste de transparence et de démocratie participative qui, nous l'espérons, saura rapprocher les citoyennes et les citoyens des décisions budgétaires qui influencent leur quotidien. Au plaisir de vous y croiser en grand nombre!»*

— Benoit Dorais, président du comité exécutif et responsable des finances

---

## Thèmes et questions

### Équilibre budgétaire

L'équilibre budgétaire correspond à la nécessité d'équilibrer les comptes de manière à éviter la présence de déficit dans le budget. Dans l'élaboration du budget, la Ville cherche donc de nouvelles façons d'augmenter ses revenus et de contrôler ses dépenses.

- 1) Proposez-vous d'autres pistes d'optimisation de ses ressources que la Ville n'aurait pas envisagées ? Ou est-ce qu'il y aurait lieu de revoir différemment l'offre de service de certaines activités ?
- 2) Afin de régler le défi d'équilibre budgétaire montréalais et dans le contexte de la négociation d'un nouveau pacte fiscal avec le gouvernement du Québec, quels types de transferts supplémentaires devraient être envisagés ? Y aurait-il d'autres mécanismes d'appui que la Ville devrait envisager ?
- 3) Compte tenu du défi systémique d'écart entre la croissance naturelle des dépenses et celle des revenus, la Ville devrait-elle mener une réflexion sur le calcul de l'indexation des charges fiscales ?

### Investissements dans les infrastructures et gestion de la dette

L'évolution de la dette et son financement sont des éléments sur lesquels la Ville assure un contrôle serré. La limite inscrite dans la *Politique de gestion de la dette* est fixée à 100 %. Notre métropole a toutefois à faire face à des défis de rattrapage dans les infrastructures de l'eau et de la voirie, ainsi qu'en matière de transport collectif.

- 1) Afin de respecter la limite convenue du ratio d'endettement, fixée à 100 %, est-ce que la Ville devrait privilégier : Une augmentation du paiement au comptant des dépenses en immobilisations, tout en maintenant la cadence des travaux de rattrapage du déficit d'entretien des actifs ? **OU** Une diminution de la cadence des travaux de rattrapage du déficit d'entretien des actifs, tout en maintenant la stratégie de paiement au comptant des dépenses en immobilisations ?
- 2) Afin de soutenir les investissements incontournables en immobilisations pour, par exemple, les infrastructures de la voirie et de l'eau, serait-il opportun de demander des transferts supplémentaires aux gouvernements supérieurs ? Y aurait-il d'autres mécanismes d'appui que la Ville devrait envisager ?

Compte tenu du nouveau contexte de développement en transport collectif et le rattrapage nécessaire dans l'entretien des actifs, est-ce que la Ville de Montréal devrait modifier sa *Politique de gestion de la dette* ? Si oui, quelles en seraient les conditions ?

### **Budget participatif**

Le budget participatif est un outil qui permet aux citoyens de contribuer à la conception de projets d'investissements ou à la répartition des dépenses publiques. Les formes locales du budget participatif sont multiples, pouvant être de nature uniquement consultative ou avoir un caractère décisionnel. Un tel budget comporte plusieurs avantages, comme celui de donner aux citoyens plus de pouvoir et de contrôle sur leur milieu de vie.

Un budget participatif pour la Ville de Montréal impliquerait l'allocation d'un budget réservé et inscrit au Programme triennal d'immobilisations pour la réalisation de projets publics. Les projets financés par ce budget devraient être préparés, proposés et choisis par les citoyens.

- 1) Comment les projets devraient-ils être choisis ?
- 2) Quels pourraient être les critères d'admissibilité d'un projet proposé pour le budget participatif ?
  - a. L'échelle du projet (arrondissements ou Ville) ?
  - b. Sa conformité à des principes spécifiques comme l'accessibilité universelle, le développement durable ou autre ?
  - c. Devrait-il y avoir des thématiques spécifiques ?
- 3) Quel est le type d'accompagnement qui devrait être offert par la Ville aux groupes, aux citoyennes et aux citoyens ?
- 4) Quels genres de projets pourraient être réalisés dans le cadre d'un budget participatif ?

### **Écofiscalité**

L'écofiscalité permet de mettre en place un incitatif à l'investissement dans les technologies innovantes. Elle a aussi pour effet d'inciter les citoyens à changer leurs habitudes de consommation.

Les municipalités encadrent plusieurs comportements qui affectent l'état de l'environnement. La consommation de l'eau potable est un exemple où il est possible pour une ville d'appliquer des mesures d'écofiscalité afin d'influencer positivement des comportements individuels ou collectifs.

- 1) Êtes-vous d'accord avec l'introduction progressive

de mesures écofiscales pour inciter à la consommation responsable de l'eau ? Si oui :

- a. Est-ce que ces mesures devraient être de la même ampleur pour les propriétaires non résidentiels que pour les propriétaires résidentiels ?
- b. Est-ce qu'une taxe sur les utilisations récréatives de l'eau ou autres qu'essentielles, sur les piscines par exemple, devrait être envisagée ?
- c. Est-ce que ces mesures écofiscales devraient prendre en compte des caractéristiques du cadre bâti, par exemple en encourageant la construction de toitures vertes et en décourageant la construction de grandes surfaces imperméables (toitures, stationnements, etc.) ?

- 2) Hormis la question de l'eau potable, quels autres exemples de mesures d'écofiscalité dans le domaine municipal devrait-on prendre en compte ou étudier plus en profondeur ?

### **Rôle d'évaluation foncière**

Le rôle d'évaluation est l'inventaire de tous les immeubles sur le territoire d'une municipalité. Il comprend de l'information essentielle sur les propriétés, notamment la valeur foncière, établie en fonction de la valeur réelle de l'immeuble. C'est cette valeur foncière qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

L'an 2019 correspond à la dernière année du rôle d'évaluation foncière en cours. À l'automne, le rôle 2020, 2021 et 2022 sera déposé pour les 16 villes liées de l'agglomération. Présentement, pour atténuer les effets du rôle, la Ville étale la variation des valeurs sur trois ans. La valeur imposable ajustée constitue alors la base d'imposition utilisée chaque année pour calculer les taxes.

- 1) Est-ce que la Ville de Montréal doit poursuivre l'utilisation de la mesure de l'étalement de la variation des valeurs foncières à la suite du dépôt du rôle 2020-2021-2022 ?
- 2) Est-ce que la fiscalité montréalaise devrait inclure des mesures plus progressives afin d'améliorer l'équité fiscale pour certains contribuables à revenus modestes, comme les personnes âgées qui ont des revenus fixes, les locataires de logements privés abordables, les coopératives et les OBNL d'habitation, etc. ? Si oui, quelles mesures proposez-vous ?

# Déroulement

## **Mercredi 27 mars 2019**

Présentation du dossier et période de questions du public

275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, 19 h

Pour s'inscrire à la période de questions, il faut, au préalable, communiquer avec le 514 872-3000 ou écrire à [commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca). Il est aussi possible de s'inscrire à l'accueil ou à la pause suivant la présentation du dossier.

## **Vendredi 29 mars 2019**

Date limite d'inscription pour participer aux auditions des mémoires

Les personnes et les organismes montréalais qui souhaitent présenter une opinion en personne à la Commission sur les finances et l'administration (CFA) doivent s'inscrire avant le 29 mars, 17 h. Seules les personnes inscrites seront convoquées aux séances d'audition des mémoires.

## **Mercredi 17 avril 2019**

Date limite pour transmettre un mémoire ou une opinion écrite à la CFA

Les personnes qui souhaitent transmettre une opinion écrite ou un mémoire ont jusqu'à cette date pour le faire à l'adresse suivante : [commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca).

## **Avril et mai 2019**

Séances d'audition des mémoires\*

- Mercredi 24 avril 2019, 19 h  
303, rue Notre-Dame Est, salle 6A-35
- Jeudi 25 avril 2019, 19 h  
303, rue Notre-Dame Est, salle 6A-35
- Mardi 7 mai 2019, 19 h  
155, rue Notre-Dame Est, 2<sup>e</sup> étage, salle du conseil
- Mercredi 8 mai 2019, 19 h  
155, rue Notre-Dame Est, 2<sup>e</sup> étage, salle du conseil
- Jeudi 9 mai 2019, 19 h  
155, rue Notre-Dame Est, 2<sup>e</sup> étage, salle du conseil

\* Ces séances se tiendront seulement si le nombre d'inscriptions le requiert.

Les séances d'audition des mémoires seront webdiffusées.

## **Mai 2019**

Rédaction des recommandations de la CFA en séances de travail

## **Mardi 4 juin 2019**

Adoption des recommandations de la CFA en assemblée publique

155, rue Notre-Dame Est, 2<sup>e</sup> étage, salle du conseil, 18 h

## **Lundi 17 juin 2019**

Dépôt du rapport final de la CFA au conseil municipal

## **Jeudi 20 juin 2019**

Dépôt du rapport final de la CFA au conseil d'agglomération